

Discipline	Étape 1			Étape 2			Étape 3			
	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Épreuves de fin d'année
Éducation physique et à la santé	X		X	X		X	X		X	
Art / musique	X		X	X		X	X		X	
Projet personnel d'orientation	X		X	X		X	X		X	



**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2019-2020
3^e secondaire**

**Renseignements importants concernant l'évaluation
Document à conserver pendant toute l'année scolaire**

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous a été expédié le **15 octobre**.

PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (3^e secondaire)

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du 3 septembre 2019 au 31 octobre 2019.
- Cette étape compte pour 20% du résultat final de l'année.
- Les notes seront remises aux parents au plus tard le 20 novembre 2019.

Deuxième bulletin :

- Étape du 4 novembre 2019 au 20 février 2020.
- Cette étape compte pour 20% du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux élèves dans la semaine du 16 mars 2020.

Troisième bulletin :

- Étape du 24 février 2020 au 23 juin 2020.
- Cette étape compte pour 60% du résultat final de l'année.
- Bulletin distribué vers le 6 juillet 2020.

* Vous trouverez un commentaire sur deux des compétences suivantes aux bulletins 1 et 3.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail		
Savoir communiquer	X	X
Savoir travailler en équipe	X	X

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin. Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEESR à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca>. Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires.

Discipline	Étape 1			Étape 2			Étape 3			
	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Épreuves de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Lire (40%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Écrire (40%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Communiquer oralement (20%)			X	X	X	X	X	X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Veuillez noter qu'un élève faisant math (306) peut se voir exempter de son examen de fin d'année sous ces conditions : <ul style="list-style-type: none"> . a obtenu une moyenne générale de 85% et plus après l'examen du dernier module. . a assisté à tous les cours de révision . a complété le cahier préparatoire . a complété la feuille synthèse . a fait preuve d'un investissement dans son travail tout au long de l'année La décision d'exempter ou non un élève revient à l'enseignant(e)										
Anglais, langue seconde Programme de base	Communiquer oralement en anglais (40%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Comprendre les textes lus et entendus (30%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Écrire des textes (30%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Anglais, langue seconde Programme enrichi	Communiquer oralement en anglais (40%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Comprendre les textes lus et entendus (30%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Écrire des textes (30%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Science et Technologie ou Applications technologiques et scientifiques	Pratique (40%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Théorie (60%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Veuillez noter qu'un élève faisant sciences (306) ou ATS (306) peut se voir exempter de son examen de fin d'année sous ces conditions : <ul style="list-style-type: none"> . a obtenu une moyenne générale de 85% et plus après l'examen du dernier module. . a assisté à tous les cours de révision . a complété le cahier préparatoire . a fait preuve d'un investissement dans son travail tout au long de l'année La décision d'exempter ou non un élève revient à l'enseignant(e)										
Histoire et éducation à la citoyenneté	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Veuillez noter qu'un élève en histoire 304 peut se voir exempter de son examen de fin d'année sous ces conditions : <ul style="list-style-type: none"> - Avoir obtenu une moyenne générale de 85% et plus après l'examen du dernier module - Avoir assisté à tous les cours de révision - Avoir complété le cahier de révision - Avoir fait preuve d'un investissement dans son travail tout au long de l'année La décision d'exempter ou non un élève revient à l'enseignant (e)										